

# REPUBLIQUE DU BENIN



Cercle pour la Sauvegarde  
des Ressources Naturelles



## Rapport



Cotonou, du 25 au 26 Juillet 2012

## SOMMAIRE

### Sommaire

Sommaire .....	2
1. INTRODUCTION .....	4
1.1. Contexte et justification.....	4
1.2. Objectifs et résultats attendus .....	5
1.2.1- Objectifs .....	5
1.2.2- Résultats attendus .....	5
1.3. Profil des participants .....	5
1.4. Approche méthodologique.....	6
2. DEROULEMENT DE L'ATELIER .....	6
2.2. Cérémonie d'ouverture de l'atelier.....	6
2.3. Projection du film sur l'APA .....	6
2.4. Communications et points sensibles des discussions.....	7
2.5. Etat des lieux des processus de signature et de ratification dans les pays francophones de la sous région.....	9
3. PRINCIPAUX RESULTATS ET RECOMMANDATIONS MARQUANTES DE L'ATELIER.....	10
3.1 Elaboration de la feuille de route en vue de la ratification du Protocole de Nagoya .....	10
3.2. Recommandations de l'atelier .....	10
4. CONCLUSION ET CLOTURE.....	12
ANNEXES .....	13
Annexe 1 : Programme de l'atelier .....	14
Annexe 2: Résultats des Travaux de groupe.....	15

## SIGLES ET ABREVIATIONS

APA	: Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CeSaReN	: Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
IEC	: Information, Education et Communication
MEHU	: Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PF	: Point Focal
PN	: Protocole de Nagoya
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SCDB	: Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africaine

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte et justification

La dixième Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a procédé à l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques. Ce nouveau traité international adopté au Japon, le 29 octobre 2010 a pour objectif d'assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, et à la réalisation des trois objectifs de la CDB. Le Protocole de Nagoya sur l'APA entrera en vigueur lorsque 50 pays l'auront ratifié. Bien que l'APA ait été une exigence des pays en voie de développement, plus d'un an après son adoption, seulement 6 pays dans le monde l'ont ratifié dont trois en Afrique. Le Bénin a procédé à la signature de ce protocole le 28 Octobre 2011 comme la plupart des pays africains. L'importance du protocole de Nagoya pour l'Afrique en général et pour le Bénin en particulier n'est plus à démontrer. En effet, il s'agit d'un objectif ajouté à la demande des pays en développement, où se trouvent environ 80 % des ressources génétiques mondiales en vue de leur donner le moyen de commercialiser de façon profitable "leurs" ressources génétiques, de contribuer à la réduction de la pauvreté et de créer ainsi une incitation économique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La ratification du Protocole de Nagoya sur l'APA est devenue une préoccupation majeure des pays africains au lendemain de la COP 10. Le processus de ratification de ce protocole mérite une meilleure appropriation par tous les acteurs de son contenu et des implications réelles pour les pays l'ayant signé. C'est dans ce sens que le Bénin, à travers l'ONG CeSaReN, avec l'appui de la coopération allemande (GIZ) a procédé en Juin 2012 à l'élaboration et à la validation d'un plan de communication sur le Protocole. La mise en œuvre de ce plan d'actions en vue de promouvoir la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole justifie l'organisation du présent atelier qui réunit au Bénin les parlementaires de la sous région Ouest Africaine. Il est organisé sous l'initiative de l'ONG CeSaReN en collaboration avec le Parlement du Bénin et du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme et avec l'appui technique et financier de l'Initiative pour le renforcement des Capacités pour l'APA en Afrique et du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique.

## **1.2. Objectifs et résultats attendus**

### **1.2.1- Objectifs**

L'objectif général de l'atelier est de sensibiliser les parlementaires de la sous région sur le protocole de Nagoya et sur leur contribution à sa ratification.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Développer la genèse et les concepts clé de l'APA.
- Présenter le contenu du Protocole de Nagoya sur l'APA.
- Examiner le processus de ratification.
- Identifier des options et les stratégies pour promouvoir la ratification du Protocole.

### **1.2.2. Résultats attendus**

A la fin de cette rencontre les résultats attendus sont les suivants :

- Une meilleure compréhension des principes fondamentaux de l'APA.
- Une bonne connaissance des obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya.
- Une revue de l'état des lieux des étapes clé de la mise en œuvre du Protocole au niveau national et international.
- Une ébauche des stratégies et des responsabilités pour une ratification du Protocole.

## **1.3. Profil des participants**

L'atelier a regroupé divers profils d'acteurs de différentes institutions et secteurs de développement. Entre autres étaient présents :

- Des parlementaires et des points focaux du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo;
- Des membres du comité interministériel APA du Bénin ;
- D'un représentant de l'Initiative pour le renforcement des Capacité pour l'APA en Afrique.
- D'un représentant du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Des cadres de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles du Bénin.

Au total, une soixantaine de personnes ont pris part à cette rencontre.

#### **1.4. Approche méthodologique**

Pour atteindre les objectifs visés, l'atelier a fonctionné de façon dynamique, interactive à travers :

- Une projection de film sur l'APA
- Des exposés soutenus par des discussions en plénière ;
- Des travaux de groupes suivis de restitutions/amendements en plénière ;

Les travaux ont été modérés selon le programme de déroulement en annexe 1 par Monsieur Hugues QUENUM et rapportés par Messieurs Hugues AKPONA et Orphée LOKOSSOU.

## **2. DEROULEMENT DE L'ATELIER**

### **2.2. Cérémonie d'ouverture de l'atelier.**

Quatre allocutions ont marqué le démarrage officiel des travaux de l'atelier.

Il s'agit :

- Du mot de bienvenue du Représentant du Secrétariat de la Convention sur la Biodiversité;
- De l'allocution de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne;
- De l'allocution de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme;
- Du discours d'ouverture officielle de l'atelier, prononcé par le Deuxième Vice président de l'Assemblée Nationale du Bénin.

L'intégralité de ces discours est consultable sur le centre d'échange d'informations du Bénin sur le lien suivant : <http://bj.chm-cbd.net/links/formations-et-ateliers/atelier-de-sensibilisation-des-parlementaires-pour-promouvoir-la-ratification-et/>

### **2.3. Projection du film sur l'APA**

L'Initiative de renforcement des capacités sur l'APA a réalisé un film d'information sur l'APA avec des cas concrets expérimentés en Afrique. Ce film a abordé un cas d'accès à une ressource génétique de l'Ethiopie (le TEFF) et du partage des avantages découlant de son utilisation, un autre cas d'utilisation d'une ressource génétique et d'une connaissance traditionnelle des populations du Kalahari par l'Afrique du Sud puis un

troisième cas d'utilisation de l'arganier au Maroc. Ce film a montré la nécessité de la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire de l'accès aux ressources génétiques et du partage juste et équitables des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources.

#### **2.4. Communications et points sensibles des discussions**

En somme quatre (04) communications ont été présentées au cours de l'atelier et ont porté sur diverses thématiques liées à la CDB, au concept de l'APA, aux expériences APA en cours au niveau national et dans la sous région ainsi que sur les stratégies et législations APA. L'intégralité des communications est consultable sur le centre d'échange d'informations du Bénin sur le lien suivant : <http://bj.chm-cbd.net/links/formations-et-ateliers/atelier-de-sensibilisation-des-parlementaires-pour-promouvoir-la-ratification-et/>

##### **2.4.1 Première thématique : Introduction à l'APA**

Cette présentation a été faite par la Représentant du secrétariat de la CDB. Au début de sa présentation, il a brièvement présenté la CBD, ses trois objectifs, sa date d'entrée en vigueur, le nombre de parties contractantes et les organes de décision. Il a ensuite insisté sur le troisième objectif en mettant l'accent sur l'importance des ressources génétiques, les différentes utilisations, les principaux concepts relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages.

Cette communication a donné lieu à des échanges qui ont porté sur :

- des exemples de cas de bio piraterie pour les pays de l'Afrique l'ouest,
- les notions relatives à la signification du partage juste et équitable des avantages,
- les partenariats avec les organisations de la sous région telles que l'UEMOA, la CEDEAO,
- les raisons justifiant le faible nombre des pays ayant ratifié à cette date le Protocole,
- la relation et collaboration avec les Systèmes Nationaux de Recherches Agricoles,
- l'équité dans le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques.

#### **2.4.2 Deuxième thématique : Le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétique et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leurs utilisations.**

Cette présentation a été faite par le représentant du Secrétariat de la CBD et est axée autour de quatre points ci-dessous :

- a. *Le contexte du Protocole de Nagoya et les principes fondamentaux de l'APA.***
- b. *Les Objectifs du Protocole de Nagoya.***
- c. *Les éléments de base.***
- d. *Les processus de signature et de ratification du Protocole.***

Les débats ont essentiellement porté sur les thématiques suivantes :

- Les méthodes d'appréciation de l'équité et de la justesse dans le partage des avantages
- Les risques de surexploitation éventuelle ou de bradage des ressources génétiques pouvant être observés dans la mise en œuvre du Protocole.
- Les parties contractantes et la place des communautés locales dans le partage
- Le suivi et la durabilité du partage
- Le degré d'implication des Pays en voie de développement dans les négociations sur le Protocole de Nagoya
- Les appuis pour la mise en œuvre du Protocole,
- Les voies de recours en cas de non respect des dispositions du Protocole
- La rétroactivité du Protocole
- La mise en place de l'autorité nationale compétente.

#### **2.4.3 Troisième thématique : Présentation de l'Initiative pour le renforcement des capacités pour l'APA. Les champs d'action pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya.**

Cette présentation faite par la représentante de l'Initiative pour le renforcement des capacités en matière d'APA pour l'Afrique, Madame LASSEN Barbara, a mis l'accent sur le rapport de l'atelier de Marrakech et les champs d'action des objectifs retenus. Il s'agit de la ratification et la mise en œuvre du protocole, la définition des stratégies et politiques APA, la mise en place des législations nationales APA, l'établissement des arrangements institutionnels, les connaissances traditionnelles, l'intégration des parties prenantes et les ressources transfrontalières. Les principales préoccupations soulevées à la suite de cette présentation sont relatives à la prise en compte de la biodiversité et

des services éco systémiques et particulièrement des ressources génétiques dans la comptabilité nationale.

## 2.5. Etat des lieux des processus de signature et de ratification dans les pays francophones de la sous région.

Il a été donné l'opportunité aux points focaux des pays de faire le point des avancées obtenues dans le processus de signature et de ratification du Protocole de Nagoya. Les acquis obtenus sont résumés dans le tableau suivant.

**Tableau 1 : Acquis des pays dans le processus de ratification du Protocole de Nagoya.**

Pays	Point des réalisations
<b>Bénin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mise en place du comité interministériel composée de 8 ministères</li> <li>* Renforcement des capacités du comité et des autres acteurs (ONG, tradithérapeutes, etc.) sur l'APA.</li> <li>* Prise d'une communication en Conseil des Ministres pour instruire les ministères sectoriels en vue du suivi et de la facilitation de la ratification du protocole APA.</li> <li>* Adoption du rapport de la participation de Bénin à la COP10</li> <li>* Signature du Protocole le 28 octobre 2011.</li> <li>* Elaboration et validation d'un plan de communication pour la ratification du Protocole APA.</li> <li>* Elaboration et introduction en Conseil des Ministres de tous les documents administratifs de ratification du Protocole pour transmission à l'Assemblée Nationale.</li> <li>* Organisation du présent atelier qui vient en appui pour la ratification du protocole au Bénin.</li> </ul>
<b>Mali</b>	<p><b><u>Acquis</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Signature du protocole</li> <li>* Note d'explication sur les enjeux à ratifier ce protocole afin de faciliter la prise des dispositions conséquentes au niveau du gouvernement</li> <li>* Réunion d'information programmée pour la semaine du 30 Juillet 2012</li> </ul> <p><b><u>Contraintes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Impact négatif de la crise politique sur le processus de ratification</li> <li>* Vacances du parlement au Mali pouvant ralentir le processus</li> </ul>
<b>Guinée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Protocole signé</li> <li>* Obtention de l'engagement du gouvernement et du parlement</li> <li>* Ratification prévue pour Août 2012.</li> </ul>
<b>Cote d'Ivoire</b>	<p><b><u>Acquis</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Protocole signé et travaux en cours</li> </ul> <p><b><u>Contraintes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Impact négatif de la crise politique sur le processus de ratification</li> </ul>
<b>Togo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Réunion d'information des parties prenantes.</li> <li>* Signature du protocole</li> <li>* Ratification prévue après l'installation du prochain parlement</li> </ul>
<b>Niger</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mise en place d'un comité de suivi</li> <li>* Signature du protocole en Septembre 2011</li> </ul>
<b>Sénégal</b>	<p><b><u>Acquis</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Protocole signée en Janvier 2012.</li> <li>* Mise en place des instrumentas nationaux.</li> <li>* Organisation de séances d'IEC sur le protocole.</li> <li>* Organisation de réunions avec le comité multisectoriel APA</li> </ul>

	<b>Contrainte</b> Campagne électorale au Sénégal (Renouvellement du parlement)
<b>Burkina FASO</b>	*Protocole signé en septembre 2011. *Information des acteurs à travers un atelier national le 3 mars 2012 et prévision d'un second atelier pour le 8 Août 2012 au profit des parlementaires.

### 3. PRINCIPAUX RESULTATS ET RECOMMANDATIONS MARQUANTES DE L'ATELIER

#### 3.1 Elaboration de la feuille de route en vue de la ratification du Protocole de Nagoya

Dans le but d'assurer la participation active de tous les parlementaires, trois groupes ont été mis en place pour élaborer une feuille de route avec pour mission de définir les activités pour assurer une ratification rapide du Protocole, de définir les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer la volonté politique autour de la ratification et la mise en œuvre du protocole. Le premier groupe est composé de la délégation du Togo et du Burkina Faso appuyé par les parlementaires et participants du Bénin ; le second groupe est composé des délégations du Sénégal, du Mali et du Niger puis le troisième groupe est composé des délégations de la Guinée, de la Côte d'Ivoire appuyé par des parlementaires béninois. Les détails des résultats des groupes sont en annexe 2.

Les principales observations faites sur les résultats des groupes de travail sont relatives à l'échéance commune à adopter pour que les pays participants ratifient le Protocole, à la prise en compte du ministère du commerce et celui de la justice parmi les acteurs clés de la feuille de route et à la priorisation des actions visant la ratification par rapport aux procédés opérationnels de mise en œuvre dudit protocole. Le débat mené autour de la question d'échéance a abouti au consensus sur le mois de décembre (dernier délai) pour la transmission aux parlements respectifs de la demande d'autorisation de ratification par le gouvernement et sur le mois de Juin 2013 (dernier délai) pour la ratification du protocole par tous les pays de la sous région.

#### 3.2. Recommandations de l'atelier

Un groupe composé de l'équipe de rapportage et de parlementaires s'est penché sur la formulation des principales recommandations de l'atelier. Les propositions de recommandations ont été ensuite amendées par tous les participants et se présentent comme suit :

##### A- Recommandations en faveur de la ratification du Protocole

###### *A l'endroit des Gouvernements*

- Faire l'état des lieux de l'avancement de la procédure de ratification.

- Œuvrer pour l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Ministres Africains de l'Environnement prévue à Arusha en Tanzanie au mois de Septembre 2012, la question relative à la ratification du protocole de Nagoya sur l'APA.
- Prendre toutes les dispositions utiles pour l'introduction au parlement de la demande d'autorisation de ratification du Protocole de Nagoya pour au plus tard décembre 2012.
- Prendre les dispositions utiles pour l'implication des institutions sous régionales et régionales (UEMOA, CEDEAO, UA) dans le processus de ratification et de mise en œuvre du Protocole.

#### ***A l'endroit des parlements***

- Prendre les dispositions pour poursuivre la sensibilisation des députés sur le Protocole de Nagoya.
- Prendre les dispositions pour interpeller les gouvernements pour l'introduction rapide de la demande d'autorisation de ratification.
- Prendre des dispositions pour une étude rapide du dossier d'autorisation de ratification dès son introduction au parlement.
- Prendre les dispositions pour suivre la procédure de finalisation de la ratification (promulgation de la loi et transmission des instruments de ratification) pour au plus tard fin Juin 2013.
- Prendre les dispositions utiles pour l'implication des parlements sous régionaux et régionaux dans le processus de ratification du Protocole.

#### ***A l'endroit du Secrétariat de la CDB***

- Poursuivre l'appui aux pays notamment aux parlements et autres décideurs pour la sensibilisation en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en s'appuyant au besoin sur des structures moins lourdes à gérer comme les Organisations Non Gouvernementales crédibles accréditées auprès du SCDB comme c'est le cas de l'ONG CeSaReN

#### ***A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers***

- Poursuivre l'appui aux pays pour la sensibilisation en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en s'appuyant au besoin sur des structures moins lourdes à gérer comme les Organisations Non Gouvernementales crédibles comme c'est le cas du présent atelier.

#### **B- Recommandations d'ordre général**

- Prendre sans délai les dispositions administratives, législatives et institutionnelles requises pour la mise en œuvre dans chaque pays du Protocole

de Nagoya sur l'APA (autorité nationale compétente, correspondant national, mécanisme d'échanges, législation nationale, etc.).

- Créer des partenariats entre réseaux parlementaires sur l'environnement.
- Elaborer des lignes directrices communautaires pour la mise en œuvre du Protocole.

#### 4. CONCLUSION ET CLOTURE

L'atelier de sensibilisation des parlementaires a été l'occasion pour tous les députés présents d'internaliser le contenu du Protocole de Nagoya et surtout d'être avertis du rôle qui sera le leur dans le processus de ratification et de mise en oeuvre. Un plan d'action a été élaboré et des recommandations fortes ont été formulées à l'endroit des gouvernements, des parlementaires, du Secrétariat de la Convention, des partenaires techniques et financiers. La cérémonie de clôture a été marquée par deux allocutions. Celle du représentant du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et celle de clôture officielle du Vice président de l'Assemblée Nationale du Bénin. Le représentant du Secrétariat de la Convention a dans son allocution remercié les participants, les experts présents à l'atelier et Monsieur BOSSOU Bienvenu, Directeur Exécutif de l'Organisation Non Gouvernementale « Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Natures » (CeSaReN ONG) et toute son équipe pour le dévouement sans mesure dans la préparation et l'exécution dudit atelier. Il a enfin exprimé la joie du Secrétariat pour la tenue de cet important atelier qui constitue le point d'ancrage pour promouvoir la ratification du Protocole de Nagoya. Il a rappelé que la COP 11 offrira l'occasion aux parties de faire le point de la ratification du Protocole à travers le monde. Il a fini en rassurant les participants que le Secrétariat de la Convention s'appropriera et tiendra grand compte des résultats de l'atelier. Le contenu du discours de clôture de l'atelier est consultable sur le centre d'échange d'informations du Bénin sur le lien suivant : <http://bj.chm-cbd.net/links/formations-et-ateliers/atelier-de-sensibilisation-des-parlementaires-pour-promouvoir-la-ratification-et/>

# ANNEXES

## Annexe 1 : Programme de l'atelier

Jour 1	25 Juillet, 2012
8.30	Accueil et Enregistrement
9.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mots de Bienvenue               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Représentant du SCDB</li> <li>○ Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne</li> <li>○ Ministre de l'Environnement du Bénin</li> </ul> </li> <li>▪ Ouverture de l'atelier               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Président de l'Assemblée Nationale du Benin</li> </ul> </li> </ul>
10 :00	Pause café
10.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation et adoption du programme et des objectifs de l'atelier</li> <li>▪ Introduction à l'atelier : méthodologie et organisation du travail</li> </ul>
11: 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Les concepts clés de l'APA</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation et diffusion du film sur l'APA (Initiative de renforcement des capacités sur l'APA)</li> <li>○ Présentation du Secrétariat de la CDB : Introduction à l'APA : Les concepts clés de l'APA</li> </ul> </li> </ul>
12: 30	Déjeuner
14.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du Secrétariat de la CDB : Le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation.</li> <li>▪ Présentation de l'Initiative pour le renforcement des capacités pour l'APA: Les champs d'action pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya</li> </ul>
16 :00	Pause café
16.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentations des points focaux : Etats des lieux des processus de ratification dans les pays sous région</li> </ul>
18:00	Clôture
19.30	Cocktail dînatoire offert par le Président de l'Assemblée Nationale
Jour 2	26 juillet, 2012
9.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Travaux en groupes</u>                Groupe 1 : Elaboration des feuilles de route en vue de la ratification du Protocole de Nagoya et recommandations de l'atelier                Groupe 2 : Elaboration de la résolution de l'atelier</li> </ul>
11.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plénière : Présentations des résultats</li> </ul>
12.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pause de clôture de l'atelier</li> </ul>

## **Annexe 2: Résultats des Travaux de groupe**

### ***Résultats des travaux du groupe 1 : Togo et du Burkina Faso appuyé par les parlementaires et les participants du Bénin***

#### **I. Prendre des mesures nécessaires pour assurer la signature du Protocole**

Le Togo et le Burkina Faso ont signé le protocole le 20 septembre 2011

Le Benin l'a signé le 28 octobre 2011

#### **II. Faire en sorte que le Ministre devienne un champion de la cause**

- Rappeler à l'aimable attention du Ministre que les Conventions et protocole ratifié par le Pays sont contraignants
- Expliquer aux Ministre les enjeux du Protocole de Nagoya sur APA
- Donner les avantages pour le pays en matière de la réduction de la pauvreté et de la conservation des ressources naturelles en cas de ratification
- Donner des exemples concrets
- L'inciter à impliquer ses collègues ministres concernés dans le processus.
- Elaborer un exposé de motif clair et un avant projet de loi de ratification pour accompagner l'exposé de motif.

#### **III. Engager/Renforcer la volonté politique**

Engager un plaidoyer auprès du gouvernement pour chercher à le convaincre par rapport à la nécessité de ratification du Protocole

- Rencontre bilatérale avec les Ministres concerné par le sujet
- Préparer une communication orale en conseil des Ministres

#### **IV. Mesures de ratification**

- Développer des initiatives pour mobiliser les fonds nécessaires aux activités d'informations et de sensibilisation
- Organiser des ateliers de sensibilisation à l'intention des parties prenantes notamment le Grand Public et les parlementaires
- Introduire un dossier de ratification en conseil des Ministres (Rapport, exposé de motif et avant projet de loi, autorisation de ratification)

#### **V. Appui des parlementaires**

- lobbying en direction des commissions parlementaires concernées

## **VI. Rôle des parlementaires t des points focaux**

### *1. Points focaux*

-Préparation du dossier de ratification en Conseil des Ministres en collaboration avec les services techniques concernés

- Identifier toutes les parties prenantes au processus

### *2. Parlementaires*

- mobilisation des parlementaires autour du dossier

- audition du Gouvernement sur le dossier

- Production d'un rapport d'adoption en plénière

- Envoi du courrier de la promulgation.

## **VII. Echancier**

Chaque pays s'est engagé à faire le nécessaire dans la mesure du possible pour introduire le dossier en fonction du calendrier des parlementaires d'ici la fin de l'année et au delà.

### ***Résultats des travaux du groupe 2 : Sénégal, Mali, Niger***

1. Bien préparer le ministre en charge de PN : Volonté politique et moyens au PF
2. Organiser un atelier de restitution au niveau national avec les parlements en s'appuyant notamment sur les réseaux et commission des parlements aire de l'Environnement au plus tard janvier 2013
3. Soumission de décret au parlement au plus tard mars 2013
4. Ratification au plus tard en juin 2013

### ***Résultats des travaux du Groupe 3 : Guinée, Côte d'Ivoire, Bénin***

#### **MESURES NECESSAIRES POUR ASSURER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE**

- 1) Informer, sensibiliser les acteurs concernés : (Gouvernement (Environnement, agriculture, santé, affaires étrangères, Elevage), Communautés scientifique, Société civile, Organisations paysannes, Tradipraticiens, artisans, communautés locales, etc..
- 2) Préparer un mémo sur la Convention sur la diversité biologique
- 3) Préparer un mémo sur le Protocole de Nagoya
- 4) Accélérer la saisine de l'Assemblée en utilisant les prérogatives constitutionnelles en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

- 5) Faire un plaidoyer auprès des parlementaires
- 6) Suivi après l'atelier : points focaux, réseaux des parlementaires sur l'environnement, sur l'atteinte des OMD et sur la lutte contre la pauvreté.
- 7) S'assurer de l'exécution de la ratification, la publication au journal officiel, l'avis juridique idoine, la transmission de la ratification au dépositaire du protocole.
- 8) Inviter le Secrétariat de CDB à appuyer les points focaux nationaux et les parlementaires pour la sensibilisation des acteurs en vue de la ratification.
- 9) Plan type de l'exposé des motifs.
  - 1) - objectif du protocole :
  - 2) - champ d'application
  - 3) - relation avec les autres instruments internationaux
  - 4) - accès aux ressources génétiques
  - 5) - partage juste et équitable des avantages
  - 6) - centre d'échange
  - 7) - codes de conduite, lignes directrices, meilleures , pratiques et/ou normes
  - 8) - engagement des parties
  - 9) - signature
  - 10) - ratification
  - 11) - entrée en vigueur
  - 12) - avantages pour de signer ce protocole
  - 13) - recommandations
- 10) Exécuter ces tâches avant le 31 décembre 2012.

### **Annexe 3: Termes de Référence**

#### **I. Contexte**

Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques est un nouveau traité international adopté sous les auspices de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), à Nagoya, Japon, le 29 octobre 2010 lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 10). Son objectif est d'assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, et à la réalisation des trois objectifs de la CDB. Le Protocole de Nagoya sur l'APA entrera en vigueur lorsque 50 pays l'auront ratifié.

Dans le paragraphe 13 de la décision X/1 de la COP 10, il a été demandé au Secrétaire exécutif de fournir du soutien technique aux Parties, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, afin d'aider à la ratification rapide et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.

Dans le paragraphe 14 de cette même décision, la Conférence des Parties a invité le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à fournir du soutien financier aux Parties pour les aider dans la ratification rapide et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA.

Dans ce contexte, le FEM a fourni du soutien financier pour un Projet de moyenne envergure à l'appui de la ratification rapide et l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya. Ce projet est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et exécuté par le Secrétariat. Il bénéficie d'un cofinancement avec l'aide généreuse du Gouvernement du Japon par l'intermédiaire du Fonds japonais pour la biodiversité.

L'atelier proposé s'inscrit dans le cadre des actions menées par le Secrétariat en vue de promouvoir la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole. L'atelier sera Co-organisé avec le Parlement du Bénin et l'ONG Ce.Sa.Re.N (Agence d'exécution), qui organise dans la 2ème quinzaine du mois de juillet 2012 un atelier d'information et de sensibilisation au profit des Parlementaires et décideurs Béninois à Cotonou, Bénin.

Le Secrétariat de la CDB s'engage, sous réserve de la disponibilité des ressources financières et des coûts anticipés, de fournir un appui technique et financier pour l'élargissement dudit atelier aux Parlementaires et décideurs des pays de l'UEMOA.

**II. Objectifs de l'atelier :** A partir de ce contexte général, les objectifs de l'atelier sont déclinés comme suit :

- **2.1. Objectif général :**

L'objectif général de l'atelier est d'appuyer les Parlementaires à prendre des décisions informées et des mesures nécessaires pour assurer une ratification rapide du Protocole de Nagoya sur l'APA.

- **2.2. Objectifs spécifiques**

Développer la genèse et les concepts clé de l'APA

Présenter de contenu du Protocole de Nagoya sur l'APA

Examiner le processus de ratification

Identifier des options et les stratégies pour promouvoir la ratification rapide du Protocole

**III. Résultats escomptés**

Une meilleure compréhension des principes fondamentaux de l'APA

Une bonne connaissance des obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya

Une revue de l'état des lieux des étapes clé de la mise en œuvre du Protocole au niveau national et international

Une ébauche des stratégies et des responsabilités pour une ratification rapide du Protocole

#### **IV. Participants**

Un maximum de 60 participants dont 18 provenant des pays de l'UEMOA (1 parlementaire et un point focal APA) 2 en provenance de la GIZles Parlementaires Béninois.

#### **V. Date et lieu**

25 et 26 Juillet 2012 à Hôtel NOVOTEL à partir de 8H30MN

#### **VI. Personne-ressource/Contacts**

##### **1. AGENCE D'EXECUTION**

BOSSOU Bienvenu, Directeur Exécutif de l'ONG CeSaReN  
02 BP 268 Gbégamey Cotonou Bénin  
Tél. (229° 97084927 Email : [cesarenong@yahoo.fr](mailto:cesarenong@yahoo.fr)

##### **2. SECRETARIAT DE LA CONVENTION**

Olivier Rukundo, Programme Officer - Access and Benefit-sharing  
Secretariat of the Convention on Biological Diversity  
United Nations Environment Programme, 413 St Jacques, suite 800  
Montreal, Quebec H2Y1N9, Canada  
Tel: 514 287 6679 Email: [olivier.rukundo@cbd.int](mailto:olivier.rukundo@cbd.int)

##### **3. ASSEMBLEE NATIONALE DU BENIN**

BOTON Barthélémy Djidjoho, Chef de la Cellule de la Coopération  
interparlementaire  
BP 371 Porto-Novo; Tél : (229) 20213644/96760576  
Email : [botondjidjoho@yahoo.fr](mailto:botondjidjoho@yahoo.fr)